



MAIRIE

2 Rue du Château
65700 LAFITOLE
Tél. 05 62 96 41 47



mairie.lafitole@wanadoo.fr
Site internet : www.lafitole.fr

Compte rendu du conseil municipal du Mardi 12 Décembre 2023.

Présent.e.s : Mr Guesdon Loïc, Mme Catherine Schweitzer, Mme Christelle Cheron, Mr Patrice Bacarisse, Mme Vialade Virginie, Mr Christian Capelli, Mr Jean-Luc Posterle, Mr Patrick Delfosse, Mme Nathalie Dannfald

Absents Excusées : Mme Armelle Pruvost, Mme Cécile Artigarrede

Secrétaire de séance : Mme Catherine Schweitzer

Début de séance : 19H30

1. Délibération pour demande de subvention du FAR

Monsieur le maire présente à l'assemblée les devis établis par l'entreprise de charpente Guy Amarré pour les travaux de sur-couverture du complexe sportif en raison de fuites importantes à l'intérieur, pour un montant global de 98 980 € H.T. Il rappelle que la commune peut bénéficier d'une aide au titre du FAR 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la réalisation des travaux de rénovation de la toiture.
- Accepte le devis, pour un montant total H.T. de 98980 €, établi par l'entreprise Amarré
- Sollicite une subvention la plus élevée possible au titre du FAR 2024.

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
9	0	0

2. Délibération pour la demande de la DETR.

Monsieur le maire présente à l'assemblée les devis établis par l'entreprise de charpente Guy Amarré pour les travaux de sur-couverture du complexe sportif en raison de fuites importantes à l'intérieur, pour un montant global

de 98980 € H.T. Il rappelle que la commune peut bénéficier d'une aide au titre de la DETR 2024. Cette aide n'excède pas 30 % du montant HT des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la réalisation des travaux de rénovation de la toiture.
- Accepte le devis, pour un montant total H.T. de 98980 €, établi par l'entreprise Amarré,
- Sollicite une subvention la plus élevée possible au titre de la DETR 2024.

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
9	0	0

3. Délibération pour nouveau régisseur

Suite au départ de madame Nathalie MIQUEU au 2 novembre 2023, un nouveau régisseur doit être nommé pour la gestion de la régie de la salle de pala (encaissement chèques location de la salle de pala).

Une indemnité annuelle brute de 110 € sera versée.

Monsieur le Maire propose la nomination de Mme Marianne SEMBRES en tant que titulaire, et Mr Jean-Luc POSTERLE en tant qu'adjoint.

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
9	0	0

4. Informations diverses

- Le conseil municipal propose que l'église soit ouverte en journée sur les heures de la mairie afin de pouvoir donner accès à la crèche réalisée par des habitants de la commune.
- Un manque d'éclairage public a été constaté dans la commune suite à la défection de plusieurs pylônes. Des actions de réparations ont été menées avec le Syndicat D'Énergie (SDE). La mairie reste à l'écoute pour remonter au SDE les pylônes encore défectueux.

5. Agenda

- Réunion Collectif Habitants sur l'Adour le 13 Décembre 2023 à 18H30 à Gensac.
- Le repas des aînés aura lieu le dimanche 17 Décembre.
- Vœux du maire le 13 Janvier 2024.

Fin de séance : 21h00